

Projet de référentiel de formation

Préparé pour le projet PALLACE

LES ELUS LOCAUX ET L'EDUCATION DES ADULTES

**Par Alain BOURNAZEL,
Président du centre de formation des élus locaux (CEFEL)**

Publics visés : les élus locaux, les administrateurs municipaux ayant en charge les problèmes éducatifs, toutes les structures d'éducation et de formation, les associations, toutes les personnes intéressées par l'éducation des adultes.

Objectifs :

- Faire connaître le rôle des villes et des autres collectivités territoriales pour développer l'éducation des adultes ;
- Faire connaître l'importance de l'éducation des adultes pour le développement des villes ;
- Aider les villes et les collectivités territoriales à développer l'éducation des adultes.

Table des matières

I – L'EDUCATION DES ADULTES – LE GRAND ENJEU DU XXIEME SIECLE

1.1 Les raisons de cet enjeu

- L'accélération du changement
- Le choc démographique
- La société de connaissances

1.2. Mettre en culture le vaste territoire en friche de l'éducation des adultes

- L'éducation tout au long de la vie : un concept fort
- L'éducation tout au long de la vie : un concept difficile à mettre en œuvre
- L'éducation des adultes – des tentatives marquées par des échecs

1.3. Education des adultes – éducation des jeunes – Deux modèles fondamentalement différents

- L'éducation des jeunes
- L'éducation des adultes
- Comparaison des deux systèmes

II – EDUCATION DES ADULTES : LE ROLE FONDAMENTAL DES ELUS LOCAUX

2.1. L'éducation des adultes – La nécessaire implication des collectivités locales

- combler un vide
- les villes sont le niveau pertinent pour la prise en charge de l'éducation des adultes
- l'éducation des adultes, élément fondamental de la démocratie et de la cohésion sociale

2.2. La cité doit mettre en œuvre une politique d'éducation des adultes dans le cadre global d'une stratégie d'éducation tout au long de la vie

- concevoir un dispositif adapté pour répondre aux besoins
- le pilotage du dispositif
- le recensement des besoins et des ressources

2.3. Les moyens à mettre en œuvre

- informer – accueillir
- équiper : développer les supports éducatifs
- construire des partenariats
- un effort spécifique en faveur des plus défavorisés
- encourager – accompagner

CONCLUSION : OUVRIR LA CITÉ SUR LE MONDE

I – L'EDUCATION DES ADULTES EST LE GRAND ENJEU DU XXIème SIECLE

- Le XXIème siècle a été marqué par la généralisation de l'enseignement des jeunes.
- Le XXème siècle a vu l'émergence de la formation professionnelle continue.
- Le XXIème siècle doit être celui de l'éducation des adultes.

L'éducation tout au long de la vie ne deviendra une réalité que si la société tout entière sait résoudre le problème central de l'éducation des adultes. La réalisation de la société de connaissances est donc intimement liée à l'éducation des adultes.

1.1. Les raisons de cet enjeu

Trois raisons majeures font de l'éducation des adultes le grand impératif de la société.

a) L'accélération du changement qui bouleverse toutes les structures de la société

Le changement, tel est le maître-mot de la société d'aujourd'hui ; il le sera encore demain.

Déjà le XIXème siècle avait été marqué par des changements rapides. Mais les mutations se sont accélérées au XXème siècle et cette accélération s'amplifiera encore au XXIème siècle (au moins dans sa première moitié).

Aucune structure de la société n'échappe au changement. Le changement est partout dans les techniques de production, dans les goûts, dans les métiers, dans les mœurs.

Dans une économie de plus en plus mondialisée du fait de la libération des échanges (la Chine elle-même a rejoint l'OMC), les entreprises doivent s'adapter à un marché de plus en plus concurrentiel. La recherche de la performance restera plus que jamais une exigence majeure.

Les pouvoirs publics doivent redéfinir leur organisation centrale et territoriale pour faire face aux transformations de la société et aux nouveaux besoins de la démocratie.

Mais ce sont les individus eux-mêmes qui devront faire les efforts les plus importants pour une adaptation permanente :

- dans leur vie professionnelle pour s'adapter aux nouvelles conditions de travail et de production ;
- dans leur environnement familial pour intégrer les récentes évolutions sociologiques (ex : les nouveaux rapports hommes-femmes, les nouveaux rapports parents-enfants) ;
- dans leur vie sociale pour être en harmonie avec les transformations de la société elle-même.

Face à l'émergence de problèmes nouveaux qu'il devra apprendre à résoudre dans des délais brefs, le citoyen devra de plus en plus s'affirmer comme un être responsable, de lui-même bien sûr, mais aussi des autres. Siècle de la connaissance, le XXIème siècle sera aussi le siècle de la responsabilité.

b) Le choc démographique qui pose des défis nouveaux

Le choc démographique auquel sont confrontées aujourd'hui les sociétés occidentales résulte de la conjonction de deux phénomènes :

- l'allongement de la longévité, accompagné dans les pays développés par un déclin toujours sensible et parfois important de la natalité, modifie considérablement la structure traditionnelle de la pyramide des âges et remet en cause les équilibres traditionnels entre les générations, entraînant une série de problèmes subséquents aux conséquences encore mal mesurées ;
- la population d'origine nationale est par ailleurs confrontée à l'émergence de couches nouvelles, souvent très jeunes issues de l'immigration, qui conservent parfois des attitudes communautaires voire communautaristes affirmées.

Le choc démographique impose à la société tout entière de relever les défis suivants :

- intégrer des populations dont les standards de vie sont parfois très éloignés des modèles occidentaux. Résoudre ce problème constitue une exigence absolue car aucune société ne peut survivre sans un minimum de valeurs partagées.
- Accepter des différences sociologiques et ethniques dans des territoires dont la composition sera nécessairement plus composite que par le passé.
- La part des travailleurs âgés va prendre une place grandissante tandis que des besoins de main d'œuvre seront très prégnants dans certaines professions ou dans certaines zones géographiques.
- Le nombre de retraités va augmenter. Mais la retraite ne sera pas nécessairement synonyme d'inactivité, elle constituera plutôt une période de changement d'activité. Cette montée en puissance des personnes âgées intervient précisément à une période où les pouvoirs publics incapables de prendre en charge à eux seuls les problèmes de la société devront s'appuyer sur un immense réseau de structures bénévoles.

La spécialisation ternaire qui marquait jadis l'existence de l'homme, le temps pour apprendre, le temps pour travailler, le temps pour se reposer, perd de sa pertinence. On apprendra à tout âge.

c) La société de connaissances – le savoir est la principale richesse

La principale richesse aujourd'hui pour les individus comme pour les nations, c'est le savoir. Il permet de produire des richesses, de vendre des produits, de s'adapter à un monde en perpétuelle évolution et aussi de goûter d'un certain art de vivre.

Le XXI^{ème} siècle sera le siècle du savoir.

- les matières premières ne suffisent plus pour déterminer aujourd'hui le niveau de vie d'un pays ou son stade de développement ;
- les usines ne suffisent pas à assurer durablement la richesse des nations ; elles sont rapidement dépassées par l'évolution technologique ;
- les ressources intellectuelles ne s'épuisent pas au sens physique du terme ; elles ne vieillissent pas. Mais elles peuvent rapidement devenir obsolètes si elles ne sont pas régulièrement actualisées.

Bien au delà des ressources naturelles et des biens immobiliers, les connaissances constituent le plus grand capital aussi bien pour les individus que pour les nations. A une seule condition que ces connaissances soient largement diffusées. Les ressources intellectuelles de la société doivent être régulièrement enrichies de nouveaux savoirs. Les individus doivent être en mesure de développer tout au long de leur existence de nouvelles capacités d'apprendre. En effet apprendre s'affirme comme le seul métier durable de l'homme. Encore faut-il que la capacité d'apprendre ait été régulièrement entretenue depuis le plus jeune âge.

1.2. Mettre en culture le vaste territoire en friche de l'éducation des adultes.

L'éducation tout au long de la vie est devenue aujourd'hui une idée maîtresse. Les organisations internationales ont joué un rôle majeur pour la popularisation de cette grande idée. La réalisation de l'éducation tout au long de la vie est rendue difficile en raison des faiblesses de l'éducation des adultes.

Rappel historique

1970 – Rapport de l'UNESCO : une introduction à l'éducation permanente

1972 – Rapport de la Commission internationale de l'UNESCO sur le développement de l'éducation, présidée par Edgar Faure « Apprendre à être : le monde de l'éducation aujourd'hui et demain »

1995 – Union européenne « Enseigner et apprendre » livre blanc de la Commission

1996 – Année européenne de l'éducation tout au long de la vie

Rapport de la commission de l'éducation présidée par Jacques Delors qui a remplacé Edgar Faure « L'éducation : un trésor est caché dedans » édition Odile Jacob

Rapport OCDE : apprendre à tout âge.

2000 – Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission Européenne

a) L'éducation tout au long de la vie : un concept fort

L'éducation tout au long de la vie procède d'une vision d'avenir, posée au XVII^{ème} siècle par Comenius qui évoquait un enseignement du « berceau jusqu'à la tombe ».

Une éducation pour tous

L'éducation tout au long de la vie est un droit personnel et inaliénable. Tout individu doit être en mesure d'exercer ce droit quel que soit son statut, son niveau d'études, son origine, sa qualification, son domicile.

Une éducation pour tous les âges

A tout âge, et toujours avec la même force, l'être humain est concerné par l'éducation. Les jeunes enfants comme les vieillards sont toujours des apprentis au regard de l'acquisition des savoirs. « Il n'y a pas d'âge pour apprendre », seul le contenu des savoirs évolue avec l'âge.

Une éducation sous toutes ses formes

L'éducation tout au long de la vie englobe toutes les strates et toutes les formes d'enseignement.

- L'enseignement initial des savoirs de base ;
- L'enseignement initial, général et professionnel ;
- L'enseignement supérieur ;
- La formation continue ;
- Les apprentissages informels ;
- Les apprentissages non-formels¹.

¹ Les textes européens font la distinction entre les apprentissages informels et les apprentissages non formels :

- l'apprentissage informel recouvre un apprentissage découlant de circonstances fortuites ou liées aux activités de la vie quotidienne.

Une éducation centrée sur l'homme

L'éducation tout au long de la vie n'a pas pour objet un empilement continu des connaissances aux différentes périodes de la vie. Conformément à la longue tradition qui nous vient de l'Antiquité, l'éducation s'accompagne d'une volonté de perfectionnement de la personne humaine.

b) L'éducation tout au long de la vie : un concept difficile à mettre en œuvre

Le premier message clef du memorandum de la Commission énonce « garantir un accès universel et permanent à l'éducation et à la formation tout au long de la vie afin de permettre l'acquisition et le renouvellement des compétences nécessaires à une participation durable de la société de la connaissance.

Aujourd'hui l'éducation tout au long de la vie reste embryonnaire. En effet les systèmes éducatifs demeurent beaucoup trop centrés sur l'enseignement initial et la formation continue.

Les différentes formes d'enseignement qui forment le continuum éducation tout au long de la vie, restent à des niveaux de réalisation très inégaux.

L'enseignement initial est obligatoire dans tous les pays ou presque. La durée des études s'est allongée au cours des dernières années. Cet enseignement donne dans l'ensemble des résultats satisfaisants. Notons toutefois qu'il n'est pas toujours bien assimilé par des couches de la population en situation de marginalité (ex : certaines populations venues de l'immigration). Par ailleurs, certains jeunes qui pourront à l'avenir se révéler très brillants, restent obstinément allergique au système scolaire (Einstein en constitue un exemple célèbre).

La formation continue rend de grands services pour l'adaptation de la main d'œuvre aux mutations de l'économie. Elle reste toutefois marquée par deux faiblesses majeures.

- Elle se révèle, sauf exceptions, incapable de remédier aux insuffisances de l'enseignement initial ;
- Elle ne permet pas à l'individu de s'échapper de l'horizon étroit du professionnellement utile.

L'éducation tout au long de la vie ne se borne pas à la somme de l'enseignement initial et de la formation continue.

Elle doit englober aussi les enseignements informels et non-formels et toutes les connaissances professionnelles bien sûr mais aussi culturelles ou récréatives que l'individu acquiert au cours de son existence en dehors du système institutionnel qu'il s'agisse de l'éducation initiale ou de la formation continue.

Mais comment l'individu pourra-t-il bénéficier de toutes ces connaissances qui ne sont pas délivrées dans un cadre institutionnel mais qui ne sont pas moins utiles que celles qui procèdent de l'enseignement formel.

Le jeune bénéficie du concours de l'environnement familial.

L'adulte n'a personne pour l'aider de manière appropriée.

L'ÉDUCATION DES ADULTES RESTE LE MAILLON FAIBLE DE L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE. IL EST TEMPS DE RATTRAPER LE RETARD.

c) L'éducation des adultes : une préoccupation ancienne - des tentatives marquées par l'échec.

-
- L'apprentissage non-formel s'applique à tout apprentissage effectué dans le cadre de la vie professionnelle ou au cours d'une action de formation mais qui n'est pas sanctionnée par un diplôme.

Les réflexions sur l'éducation des adultes sont apparues à peu près simultanément avec celles sur l'enseignement généralisé des jeunes, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle. Mais l'éducation des jeunes et l'éducation des adultes devaient connaître un rythme fort différent. Alors que l'éducation des jeunes montait régulièrement en puissance pour devenir une réalité à la fin du XIXème siècle ou au début du XXème siècle, l'éducation des adultes ne dépassa guère le stade embryonnaire.

Les essais non transformés de l'éducation des adultes

De nombreux dispositifs ont été conçus pour répondre aux besoins de l'éducation des adultes. Parmi les plus notables on peut citer :

- Universités populaires (fin du XIXème siècle)
- Mouvement d'éducation populaire (années 30)
- Education permanente (années 50 et 60)
- La formation continue dans ses tentatives du cadre de la formation professionnelle.

Ces tentatives ont pour la plupart été marquées par des échecs plus ou moins forts. Certaines se sont essouffées avant d'avoir réellement abouties. Ces dispositifs qui ont néanmoins survécu, n'ont qu'une importance marginale.

La reproduction du modèle d'éducation des jeunes explique l'échec de l'éducation des adultes. Les tentatives pour créer des dispositifs pour éduquer les adultes n'ont manqué ni de bonnes volontés, ni de talents, ni même de ressources. Aussi la répétition des échecs interpelle. Les raisons sont sans doute diverses selon les périodes. Mais une cause paraît prédominante. Toutes les tentatives pour les adultes se sont essentiellement bornées à reproduire le système d'éducation des jeunes : une salle de classe, un enseignant, des élèves, un cours. La formation continue elle-même a peine à s'évader de ce schéma.

Aujourd'hui le terrain pour l'éducation des adultes reste très largement en friche car personne n'a vraiment trouvé les méthodes pour le traiter.

Les méthodes pour l'éducation des adultes sont à inventer puis à mettre en œuvre. Il est urgent de relever ce défi.

1.3. Education des adultes – éducation des jeunes – Deux modèles fondamentalement différents

Comme l'éducation des jeunes, l'éducation des adultes a pour objet de dispenser des connaissances. Mais la similitude s'arrête pratiquement là, tant les deux systèmes éducatifs diffèrent profondément dans leurs méthodes, leurs objectifs, leurs finalités.

a) *L'éducation des jeunes*

L'éducation des jeunes est, au moins jusqu'à un certain âge, obligatoire, c'est-à-dire imposée. Elle se déroule dans un établissement d'enseignement qui fonctionne selon des règles bien établies ; les horaires sont strictes, le travail exigé est intense et justifie une assiduité quasi constante sur la durée des études qui s'effectuent le plus souvent par séquences annuelles. Un pouvoir disciplinaire réel permet d'obtenir le respect de ces règles.

Les études sont exclusivement centrées sur un objectif clairement identifié : l'assimilation d'un programme dont le contenu est défini à l'avance avec précision. Elles sont sanctionnées tout au long des périodes par une notation continue et parfois en fin de période par des examens qui conditionnent étroitement le passage au stade supérieur. Le système connaît des modalités plus souples dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire, sans pour autant changer de nature.

L'enseignement initial est dans la quasi totalité des cas, concentré sur une période courte de l'existence : celle qui précède l'entrée dans la vie active. La finalité de cet enseignement est aussi clairement posée : l'obtention soit d'un diplôme d'enseignement général, littéraire ou scientifique qui permettra par la suite d'obtenir sans difficulté les qualifications pour entrer dans la vie professionnelle, soit d'un diplôme professionnel ouvrant immédiatement l'entrée sur l'emploi. Le but utilitaire de l'enseignement initial s'est

d'autant plus affirmé que la durée de cet enseignement s'est régulièrement allongée et que ses effectifs ont enflé pour devenir jusqu'à l'enseignement supérieur compris, un enseignement de masse.

b) L'éducation des adultes

L'éducation des adultes procède d'un engagement volontaire. Certes un individu peut être contraint de suivre un stage de formation pour répondre aux exigences d'une reconversion professionnelle. Mais c'est le plus souvent par motivation qu'un individu prend sur son temps, ses loisirs et souvent même ses deniers pour élargir le cercle de ses connaissances ou de ses compétences. Le volontariat confère à l'éducation des adultes ses caractéristiques spécifiques et essentielles.

L'éducation des adultes n'est pas dépourvue de vocation utilitaire lorsqu'il s'agit de formation professionnelle. Mais l'éducation des adultes ne se réduit pas à la formation professionnelle, quelle que soit par ailleurs l'importance de celle-ci et rien ne serait plus néfaste que d'enfermer l'éducation des adultes dans le coffre de l'utilitaire, tentation qui est pourtant trop répandue. L'éducation des adultes doit toujours conserver un aspect désintéressé voire une dimension ludique. L'adulte apprendra toujours mieux par goût voire par passion que par obligation.

Du fait de sa nature, de son champ d'intervention, de ses modalités de mise en œuvre, l'éducation des adultes est beaucoup plus difficile à appréhender et à mettre en œuvre que l'éducation des jeunes.

L'éducation des adultes ne se formalise pas dans des programmes spécialisés ; elle ne connaît aucune limite dans son étendue car elle embrasse tous les savoirs, toutes les activités du monde, tous les aspects de la vie, toutes les dimensions de la culture.

L'éducation des adultes n'ignore pas l'enseignant et la salle de cours. Elle connaît également la discipline inhérente à tout apprentissage des savoirs. Mais le traditionnel face à face pédagogique n'est pas le seul moyen de délivrance des savoirs. Les modalités de l'enseignement des adultes se révèlent beaucoup plus diversifiées que celles de l'enseignement des jeunes. Elles recourent aux possibilités immenses et infinies des acquisitions de savoirs non formels. Elles ne se structurent pas en séquences bien définies avec un parcours obligatoire borduré de l'entrée à la sortie mais elles se construisent selon des modalités souples marquées par des entrées sorties sur une durée beaucoup plus longue que l'enseignement initial puisqu'elles s'étendent sur la vie entière.

L'enseignement des adultes est moins passif que celui des jeunes, il est beaucoup plus participatif car il fait appel à l'engagement personnel de l'apprenant ; il procède moins des livres que de l'expérience, du vécu, du concret. Il n'est pas confiné dans l'enceinte close d'un établissement spécialisé mais décline par excellence des choses de la vie. Du fait de cette imbrication des apprentissages dans l'existence quotidienne, la discipline qu'ils exigent apparaît plus souple ce qui la rend davantage voulue que subie.

Dans l'éducation des adultes, l'individu est toujours maître de tous ses choix, apprendre, arrêter d'apprendre, reprendre son apprentissage ; il est libre d'apprendre ce qu'il veut, comme il le veut quand il le veut. L'éducation des adultes s'inspire très largement de cette formule célèbre que l'écrivain français, François Rabelais, avait donné au XVI^{ème} siècle pour son abbaye de Thelème « Fais ce que tu voudras ».

Dominantes des systèmes éducatifs

JEUNES	ADULTES
- Lieu : établissement scolaire - Durée : les années qui précèdent la vie active - Séquences : cycles annuels correspondant à l'année scolaire - Modalités d'enseignement : face à face pédagogique enseignant/enseigné - Nature de l'enseignement : dominante du caractère obligatoire - Base de l'enseignement : le cours - Finalité : utilitaire. Obtention d'un diplôme en vue d'une insertion professionnelle - Qualité requise de l'enseigné : capacité d'assimilation.	- Lieu : aucun lieu prédéterminé - Durée : tout au long de la vie active - Séquences : Aucune contrainte d'entrée-sortie du cycle éducatif - Modalités d'enseignement : l'expérience sous toutes ses formes - Nature de l'enseignement : entièrement volontaire - Base de l'enseignement : le vécu - Finalité : personnelle. Enrichissement par l'acquisition de connaissances nouvelles - Qualité requise de l'enseigné : participation par un engagement
	Nota : ces dominantes de l'enseignement des adultes concernent la formation hors formation professionnelle.

II - L'EDUCATION DES ADULTES, LE RÔLE FONDAMENTAL DES ELUS LOCAUX

L'éducation est une richesse pour la cité. De ce fait les élus locaux n'hésitent pas à stimuler son développement que ce soit dans le cadre de leurs compétences institutionnelles qui varient d'ailleurs selon les pays. Equiper les écoles primaires avec des ordinateurs, aider des centres de formation professionnelle pour adultes, contribuer à l'installation de nouveaux départements dans les universités constituent des modalités parmi bien d'autres d'interventions des collectivités territoriales. Aujourd'hui il s'agit d'aller au delà de ces interventions classiques. Les collectivités locales sont d'ailleurs de plus en plus sollicitées pour dépasser le cadre strict de leurs obligations légales. Dans une formule qui n'a rien perdu de sa pertinence, ELLI définissait une cité d'apprentissage des savoirs (learning city) comme une cité qui va au delà de ses obligations légales en matière d'éducation et de formation. Il convient d'accentuer une évolution naturelle qui porte les cités d'aujourd'hui à devenir des cités d'apprentissage des savoirs. En effet les collectivités locales et plus particulièrement les villes apparaissent comme les instances les plus appropriées pour combler le maillon manquant de l'éducation tout au long de la vie, c'est-à-dire l'éducation des adultes.

2.1. L'éducation des adultes : la nécessaire implication des collectivités locales

Les élus locaux sont évidemment concernés par l'éducation et la formation sous toutes leurs formes et quels que soient les publics ; il apparaît toutefois qu'ils doivent s'impliquer plus particulièrement dans l'éducation des adultes. Plusieurs raisons concourent pour qu'ils donnent à l'avenir une meilleure réponse à cette émergente obligation.

a) Comblant un vide

Les différents volets de l'éducation sont actuellement très inégalement pris en compte : l'éducation des jeunes est prise en charge par l'Etat avec le concours plus ou moins important des collectivités territoriales.

La formation professionnelle continue dépend essentiellement des partenaires sociaux (entreprises, syndicats).

L'éducation des adultes, si on excepte le volet formation professionnelle, n'est vraiment pris en charge par personne. Il convient de combler cette lacune.

b) Les villes apparaissent comme le niveau le plus pertinent pour la prise en charge de l'éducation des adultes

Les caractéristiques même de l'éducation des adultes font qu'elle ne peut guère être prise en charge qu'au niveau de l'agglomération.

- L'éducation des adultes est par excellence un enseignement de proximité ; il doit être proche des citoyens, que ce soit de leur domicile, de leur lieu de travail, de leurs centres de loisirs. Dans cet esprit le message clef n°6 du memorandum de la Commission demande de « rapprocher l'éducation et la formation du niveau local ».
- L'éducation des adultes est extrêmement diversifiée ; elle ne se limite pas à des connaissances de types universitaires ; elle intègre les savoirs multiples liés à toutes les formes de l'activité humaine qu'elle touche à la culture, à la réalisation de tâches nouvelles ou intellectuelles voire à l'immense champ des loisirs. De ce fait l'éducation des adultes repose davantage sur des savoirs non-formels que sur un enseignement classique. Elle est moins dispensée par des institutions que par des réseaux, c'est-à-dire par l'interaction des hommes.

Pour reprendre encore une définition d'ELLI « une communauté d'apprentissage des savoirs est une ville, une agglomération, une région, qui mobilise toutes ses ressources pour développer et enrichir son potentiel humain en vue de favoriser la création de richesses, le maintien de la cohésion sociale, l'épanouissement de l'individu ».

c) L'éducation des adultes élément fondamental de la démocratie et de la cohésion sociale

L'exigence de démocratie est d'autant plus forte que la collectivité est plus proche. La commune est la collectivité la plus proche des citoyens. Ils ont à son égard de grandes attentes en ce qui concerne la réduction des inégalités qui est un objectif majeur de la démocratie.

Les plus grandes inégalités sont aujourd'hui les inégalités de savoirs qui expliquent très largement les autres inégalités. Il est du devoir des élus locaux d'apporter leur contribution pour combler le fossé, encore beaucoup trop large, entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

Les inégalités de savoirs rendent également compte de l'éclatement du tissu social (problème des banlieues, populations immigrées, progression de l'exclusion etc ...). Le développement des apprentissages des savoirs est un moyen de renforcer la cohésion sociale et de faire que la cité ne soit pas seulement un ensemble d'individus mais une communauté de citoyens.

2.2. La cité doit mettre en œuvre une politique d'éducation des adultes dans le cadre global d'une stratégie d'éducation tout au long de la vie

Pour définir une stratégie, il faut au préalable faire un état des lieux.

Le constat actuel ne peut être qu'un constat de carence

Le citoyen qui se demande aujourd'hui quels sont les moyens qu'il peut trouver dans la cité où il habite pour développer ses connaissances, risque d'être fort désemparé.

Où chercher ? Où trouver ? Quel lieu, quel site, quel annuaire sont susceptibles de répondre à son attente ? Aucun. Notre citoyen doit s'engager dans une recherche compliquée, longue et souvent vaine.

Certes des institutions diverses dispensent des conférences dont la qualité est certaine.

Certes des bibliothèques contiennent de nombreux livres intéressants.

Certes des associations, des cercles développent des formes diversifiées d'autoformation auprès de leurs adhérents.

Cet ensemble présente incontestablement des possibilités intéressantes pour l'éducation. Mais faute de publicité au bon sens du terme, faute d'information, faute de coordination, faute de structuration, faute de valorisation, l'éducation des adultes reste une immense jachère et l'éducation tout au long de la vie ne dépasse pas le stade de la virtualité.

a) Concevoir un dispositif adapté pour répondre aux besoins d'éducation des adultes

Pour mettre en œuvre une stratégie d'éducation tout au long de la vie, la collectivité doit adopter une méthode, recourir à une prospective globale à moyen terme pour explorer et recenser les problèmes, définir les buts à atteindre, favoriser les réponses appropriées.

Dans ce cadre, l'éducation des adultes doit faire l'objet de mesures spécifiques qui nécessiteront des efforts soutenus pendant plusieurs années.

b) Le pilotage du dispositif

Le pilotage du dispositif nécessite une attention particulière. Il est recommandé de privilégier dans tous les cas une approche transversale car l'éducation tout au long de la vie est une affaire collective qui implique l'ensemble des partenaires. Mais l'impulsion doit prioritairement venir des usagers qui expriment des besoins et non des formateurs naturellement enclins à reproduire des modèles existants. Au Royaume-Uni, les cités confient habituellement cette mission de pilotage à des agences de développement, sorte d'établissements publics qui ont en charge l'ensemble des problèmes économiques. Au Japon, de nombreuses villes se sont dotées d'une commission extra municipale spécialisée pour l'éducation tout au long de la vie. D'autres types de structures sont envisageables. L'essentiel c'est qu'elles soient en prise sur le réel pour appréhender, dans leur diversité, l'ensemble des besoins éducatifs.

Il est conseillé qu'au sein de la municipalité le même élu soit en charge de l'éducation tout au long de la vie et de l'éducation des adultes. Cette fonction doit toutefois être distincte de celle de l'enseignement initial et ne peut en aucun cas être rattachée aux affaires sociales. L'éducation des adultes doit être appréhendée dans toute sa dimension réelle et non pas comme une dérivée d'autres fonctions.

L'élu en charge s'entourera d'une instance de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs sociaux, culturels, éducatifs, économiques, associatifs pour définir une architecture de référence et impulser les actions à mettre en œuvre.

La parfaite compréhension des évolutions est un préalable indispensable pour préparer tous les acteurs à affronter sans crainte les changements rapides de la société et à réagir positivement aux changements. Cette compréhension partagée constitue le socle sur lequel pourront se construire et se développer des partenariats féconds.

La stratégie mise en œuvre peut faire l'objet de calendriers périodiques par lesquels la cité explique la stratégie, détermine des mesures, les moyens engagés et les diverses échéances.

c) Le recensement des besoins et des ressources

La stratégie globale doit évidemment être centrée sur les besoins entendus au sens large : besoins de l'économie, des entreprises, des services, des travailleurs salariés ou indépendants mais également besoins des associations et des citoyens pour leurs activités multiples ayant une utilité pratique directe ou répondant à des aspirations de culture ou de simples loisirs.

Recenser les ressources et les besoins constitue un préalable indispensable à la mise en œuvre de l'éducation tout au long de la vie.

Le recensement des ressources ne doit pas se limiter aux seules structures officielles. Il faut aussi savoir faire appel à ces compétences nombreuses que recèlent les villes d'aujourd'hui et qui sont trop souvent laissées en friche.

Il est délicat d'appréhender ces besoins multiformes d'éducation dont le citoyen aspire à bénéficier pour comprendre les grands problèmes du monde, la société dans laquelle il vit, la ville, le quartier où il habite, pour s'intégrer dans la vie associative, pour participer aux activités de la cité, pour organiser sa vie, pour donner une nouvelle dimension à ses relations sociales ou pour mieux gérer ses loisirs. La cité d'apprentissage des savoirs doit faciliter l'acquisition de ces connaissances, de ces compétences multiples mises en œuvre à titre individuel ou collectif, qui vont du maniement de la haute technologie à une meilleure gestion des affaires domestiques, qui intègre le temps libre et la culture laquelle sera de moins en moins le privilège des élites mais l'apanage du plus grand nombre.

Ces besoins ne passent pas nécessairement par les structures classiques et formelles de l'éducation et de la formation. Ils relèvent pour une part de ces nombreuses activités associatives qui stimulent la créativité et sont souvent porteuses d'un riche contenu culturel. Ils relèvent également de ces initiatives individuelles infiniment nombreuses dont les réseaux de la toile donnent un aperçu de la luxuriante diversité.

La cité d'apprentissage des savoirs devra faire preuve d'imagination et d'innovation pour appréhender ressources et besoins. Tout ou pratiquement tout reste à faire. Quelles sont les villes aujourd'hui qui disposent sur une base de données, immédiatement accessible, de toutes les formations formelles ou informelles disponibles sur leur territoire.

Démunies quant la connaissance des ressources, les cités le sont encore davantage quant à la connaissance des besoins. Les citoyens sont régulièrement sondés sur les sujets les plus divers, la fréquence des trains, la sécurité des automobiles, les pratiques sexuelles. Peut-être pourrait-on s'inquiéter de ce qu'ils souhaitent apprendre ?

2.3. Les moyens à mettre en œuvre

L'éducation des adultes n'implique pas de la part de la collectivité publique une prise en charge quasi intégrale comme celle qui est nécessaire pour l'éducation des jeunes. Il s'agit en revanche de mettre à la disposition des apprenants des moyens matériels et surtout humains permettant de créer un environnement favorable à des processus d'apprentissage qui doivent par ailleurs être suscités, encouragés, développés, stimulés.

a) Informer – Accueillir

La société d'aujourd'hui est prodigue en informations. Mais noyé sous le flot des messages, le citoyen ne sait pas toujours choisir avec discernement et se réfugie dans le refus global de l'indifférence.

L'information sur l'éducation des adultes doit surmonter ces obstacles et être conduite de manière spécifique et attrayante. Elle peut bénéficier des supports d'information municipaux ; certaines municipalités (ex : Espoo en Finlande) éditent une lettre périodique sur l'éducation tout au long de la vie qui fait large place à l'éducation des adultes.

Il faut aussi savoir diversifier les moyens d'intervention. L'information peut être dispensée sur les lieux de travail, dans les grands médias, dans les endroits commodes et accessibles qui sont très fréquentés comme par exemple les centres commerciaux. Au Japon, les organismes d'éducation font largement appel à la publicité. D'autres pays resteront sans doute allergique à cette pratique à connotation trop commerciale. L'essentiel est de faire passer l'information. Le citoyen doit être persuadé que l'éducation tout au long de la vie n'est pas seulement une affaire d'enseignants, d'intellectuels mais le concerne personnellement et qu'il a le droit, lui aussi, d'en bénéficier. Dans cette stratégie de communication, le concours de personnalités des lettres, des arts et du spectacle peut judicieusement être sollicité.

L'information factuelle ne suffit pas. Certes il n'y a pas de modèle standard d'apprentissage pour les adultes. Chacun veut apprendre ce qui lui plaît et l'apprendre à sa façon. Mais pour trouver sa voie personnelle il est souvent utile d'en parler à d'autres. L'adulte qui veut entreprendre un processus d'apprentissage peut naturellement avoir besoins de s'entretenir de son projet ; il doit pouvoir s'il le souhaite solliciter des avis ou échanger des expériences.

Les lieux d'information doivent être par excellence des lieux d'accueil, d'écoute et éventuellement de conseil.

b) Equiper : développer les supports éducatifs

L'éducation des adultes, comme toute forme d'éducation a besoin de supports. Les élus peuvent très largement contribuer au développement de ces supports éducatifs et souvent à des coûts relativement modestes en valorisant les équipements existants.

Il s'agit de mettre à la disposition du public des outils de formation variables, flexibles, adaptés à la diversité des publics à l'hétérogénéité de leur niveau, et permettant de favoriser l'autonomie des apprenants.

Les espaces de lecture, les « cafés » sous des formes multiples, les lieux de discussion etc ... doivent devenir des éléments de structuration de la ville moderne au même titre que les autres services de proximité. Ces lieux éducatifs peuvent avantageusement être créés à partir de structures existantes. Bibliothèques, médiathèques espaces économie-emploi, maisons de jeune, établissements d'enseignement etc ... tous ces ensembles, partiellement ou entièrement à la charge des communes, constituent des vecteurs remarquables pour diffuser des cours, des conférences, installer des clubs de lecture, offrir des salles de débats, des équipements électroniques, des forums sur Internet. Les nouvelles technologies joueront évidemment un rôle fondamental pour l'éducation des adultes. Seules les communes par le nombre de structures qu'elles administrent sont en mesure d'offrir suffisamment de sites pour permettre l'accès de tous les citoyens aux formes les plus diversifiées du savoir. Cette dimension éducative confère une valorisation extraordinaire aux équipements traditionnels.

Le musée doit être bien autre chose qu'une simple présentation d'objets même si la valeur de ceux-ci est parfois considérable. Ils doivent être des lieux d'histoire, de recherche thématique, de débats, de conférences, de communications qui favorisent les échanges. Les présomptions sont fortes que la demande de produits culturels se développera considérablement à l'avenir. Les villes ne sauraient être absentes de cette offre qui concourt au développement de leur potentiel économique et humain.

c) Construire des partenariats

Aucune structure, aussi développée soit-elle, ne peut suffire à répondre aux besoins de l'éducation des adultes. Doit être mobilisé l'ensemble des ressources qu'elles viennent du système éducatif lui-même, des centres de formation, des entreprises, du monde associatif. Les ressources de ces différents systèmes sont considérables mais trop souvent ils s'ignorent. La cité d'apprentissage doit permettre les rapprochements nécessaires. Les élus locaux ont à cet égard un rôle de « médiateur », de « facilitateur » pour la construction, au service de l'éducation des adultes, de ces partenariats permettant la synergie des compétences et des talents. Des partenariats éducatifs associant secteur public et secteur privé ont été esquissés pour l'enseignement initial. Ces partenariats pourraient être étendus, selon des modalités spécifiques, à l'éducation des adultes.

Le développement de communautés d'intérêts pour des sujets communs peut également offrir une base éducative intéressante pour les adultes. En Scandinavie, existent de nombreux cercles d'études qui rassemblent des individus qui étudient ensemble. Ces communautés n'ont pas vocation à rester isolées mais recherchent spontanément le dialogue avec d'autres communautés identiques ou similaires à l'intérieur ou à l'extérieur de la cité. En Suède, un million de personnes sur un total de neuf millions d'habitants, participent à ces cercles qui constituent un vecteur privilégié pour la mise en œuvre de l'éducation tout au long de la vie.

Sans être nécessairement transposable, ce système pourrait éventuellement susciter des réflexions utiles pour les élus locaux dans d'autres pays.

Les partenariats sont d'autant plus nécessaires que l'éducation des adultes n'est pas sans lien avec les autres formes d'éducation et que les diverses formes d'éducation peuvent s'épauler mutuellement. Il n'est pas inutile d'apprendre aux parents voire aux grands-parents à s'impliquer dans l'éducation des enfants. Toutes les générations peuvent en tirer profit. Ils sont nombreux les cas où l'éducation des jeunes peut servir de base pour l'éducation des adultes. La vie collective dans la cité offre également de multiples centres d'intérêt, propres à susciter de nouveaux apprentissages de savoirs.

L'éducation des adultes sera d'autant plus stimulante et stimulée qu'elle facilitera les relations intergénérationnelles et qu'elle mettra en lumière les solidarités existantes entre les différentes tranches d'âge des habitants de la cité.

d) Un effort spécifique en faveur des plus défavorisés

Le développement de l'éducation des adultes ne doit pas constituer une nouvelle machine à creuser les inégalités. Il est fondamental que la progression des savoirs concerne tous les citoyens. Dans la marche vers la société cognitive, personne ne doit être oublié.

Les élus locaux doivent donc tout particulièrement veiller à ce que des efforts spécifiques soient faits en faveur des publics en difficulté.

L'illettrisme subsiste encore dans les pays développés. Toutes les mesures doivent être prises pour éradiquer ce fléau.

Les handicapés ne doivent pas être considérés comme des exclus. Les équipements éducatifs doivent prendre en compte leurs besoins.

Les populations d'origine étrangère ne doivent pas être confinées dans la marginalité. L'éducation est un moyen important pour favoriser leur intégration.

La lutte contre les exclusions repose sur une forte capacité d'écoute, des moyens sociaux et des moyens éducatifs. Chaque année des parents sont condamnés pour défaut d'éducation d'enfants mineurs. L'éducation des adultes doit intégrer les valeurs de la cité.

Les chômeurs de longue durée nécessitent une attention particulière pour leur réinsertion professionnelle et sociale. Dans le cadre du programme Training for work au Royaume-Uni ont été mises en place des formations personnalisées, orientées sur apprendre à apprendre.

Les détenus doivent aussi être pris en considération et bénéficier pendant la durée de leur peine, de mesures éducatives pour faciliter leur réinsertion.

L'éducation des adultes est inséparable de la mise en œuvre de solidarités renforcées. Elle conjugue l'intervention des structures officielles et du bénévolat dont la fonction sociale reste indispensable pour trouver dans les vastes territoires du savoir, de nouveaux espaces de créativité et d'innovation.

e) Encourager – accompagner

L'éducation des adultes repose sur un engagement volontaire dont la motivation personnelle est le plus souvent la cause essentielle.

Mais si on apprend pour soi, rien n'est plus difficile que d'apprendre en solitaire. A la différence du jeune, l'adulte n'a pas besoin de maître. Mais il a besoin d'être accompagné dans ses efforts.

La cité d'apprentissage des savoirs doit aider chaque apprenant qui le souhaite à établir un plan de développement des connaissances, à court et moyen terme, défini en fonction de ses objectifs et de ses possibilités. Elle peut aussi lui apporter son concours pour la réalisation de ce projet. Des récompenses peuvent également être accordées pour soutenir les efforts.

Tout apprentissage a besoin d'être stimulé pour se prolonger de manière durable. Des compétitions peuvent être lancées sous des formes diverses pour inciter les adultes à apprendre plus, à apprendre mieux. Le Japon utilise des mécanismes performants pour stimuler l'ardeur à apprendre. De nombreuses communes ont institué des récompenses pour encourager les citoyens. Pour les obtenir beaucoup de personnes recensent ce qu'ils ont appris, dans des curriculum vitae mis à jour annuellement. A Sapporo dans l'île d'Hokkaido, un festival d'apprentissage des savoirs assure la promotion de toutes les formes possibles de l'éducation tout au long de la vie. Les produits éducatifs de la haute technologie voisinent avec de nombreux accessoires pour agrémenter les loisirs ou les passe-temps les plus divers : pêche, voile, ski, tricot et bien sûr le web. Le festival, pur produit de la culture nipponne, a pour ambition de donner le goût d'apprendre quels que soient les domaines de prédilection de ces apprentissages. Bien d'autres formes de stimulation sont bien sûr possibles. Mais une chose est certaine. L'éducation des adultes ne progressera pas sans le concours permanent de l'imagination créatrice.

CONCLUSION : OUVRIR LA CITÉ SUR LE MONDE

Chaque collectivité territoriale doit évidemment adapter ses interventions en faveur de l'éducation des adultes en fonction des besoins propres de ses habitants.

Mais chaque collectivité sera mieux préparée pour cette mission si elle a connaissance des expériences qui se sont déroulées ailleurs.

Pour l'éducation des adultes, les communes doivent communiquer et se former les unes les autres par l'échange mutuel. Le réseau des cités d'apprentissage des savoirs constitue le moyen privilégié pour échanger les bonnes pratiques et stimuler les innovations.

Mais les cités d'apprentissage des savoirs ne sauraient se limiter à cette communication de nature institutionnelle. Elles doivent également faciliter les échanges entre les apprenants, leur propre cité et les apprenants des autres cités.

L'éducation des adultes, c'est aussi donner aux citoyens, quel que soit le lieu où il réside, une ouverture sur le monde. Cette ouverture qui permet souvent de mieux apprécier les valeurs de sa propre ville, de son propre pays.